



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2023/053

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 4 juillet 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ANDRÉ - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT -
M. GAUTHERON - MME GAUTHIER - M. GUERDER - M. LEJEUNE - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT -
M. QUIVOGNE - M. THIEBAUD - M. TOURNIER - MME WAGNER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ALBIZATI - MME BRATIGNY - M. CHEVRIER - M. DESARMENIEN - M. DEVAUX - M. FERRARI - M. FICHERE -
M. GARNERONE - M. HAMOUDI - MME HUE - M. PARIZON - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD -
M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME TENERAND

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME BAEKE - M. BEZEUX - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET -
MME CLERC - M. DENIS - M. DEROIN - M. DONATONI - M. GIRARDOT - MME LECOMTE - M. MANDRAY -
MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME RAMISSE - MME THUEL - MME TOITOT-
MICHELIN - M. ZOBERI

Convention d'Objectifs et de Moyens Bourgogne Franche-Comté (COM)
avec la Préfecture de région et CCI France
2023-2027

Vu les articles L711-2 et R712-21 du code de commerce.

Vu les articles 3.2.1. et 3.2.2. du Règlement Intérieur de la CCIR Bourgogne Franche-Comté,

Vu le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) conclu entre CCI France et l'État le 12 avril 2023, et plus particulièrement son article 1, sous e) relatif à l'élaboration de Conventions régionales d'Objectifs et de Moyens (COM) co-signées par le Préfet de Région et le Président de CCI France.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté **autorise** :

Le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, après avis du Bureau de la CCI Bourgogne Franche-Comté, à proposer au Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'à CCI France, le projet de convention dont le texte est joint en annexe.

- Présentation succincte du projet de convention :

Contexte :

L'adoption du COP en avril 2023 a permis l'ouverture de la rédaction du projet de COM Bourgogne Franche-Comté.

Contenu :

Les dispositions du projet organisent les missions prioritaires conduites par les CCI autour de 6 axes thématiques :

- Axe 1 : Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires
- Axe 2 : Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH
- Axe 3 : Anticiper, orienter, former et recruter
- Axe 4 : Entreprendre et Transmettre
- Axe 5 : Accompagner les entreprises à l'International
- Axe 6 : Représenter les intérêts des entreprises

Ces missions seront financées en tout ou partie par de la TFC suivant des taux conformes au COP.

Chaque axe supportera un pourcentage d'affectation qui évoluera durant la période d'exécution de la convention.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 4 juillet 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 34

Vote pour : 34

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 4 juillet 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS